

Fiche de données de sécurité

1907/2006/CE(REACH)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom Commercial : **TESNIT BA-50**

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Feuilles à joint et joints pour l'étanchéité statique

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR

DONIT TESNIT d.o.o.

Cesta komandanta Staneta 38

1215 Medvode

Slovenia

Tel : +386 (0)1 58 23 300

Fax : + 386 (0)1 58 23 206

www.donit.eu

1.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DISTRIBUTEUR

PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE

4, chemin du Fourneau – B.P. 11

21310 BEZOUOTTE – France

Tel : +33 3 80 10 08 08

Fax : +33 3 80 36 56 87

<http://www.pbi-company.com> info@pbi.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Cet article n'est pas classé.

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Ce produit est un article composite, l'étiquetage comme substance dangereuse n'est pas requis. A l'heure actuelle, aucun problème de santé n'a été signalé quand le produit est utilisé dans les bonnes conditions d'application.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Non applicable

3.2 MELANGES

Produit solide composé des substances suivantes et d'autres additifs inoffensifs.

Éléments	No - CAS	No - EC	Classification selon règlement européen N°1272/2008 (CLP)
Kaolin	1332-58-7	310-194-1	-
Wollastonite	13983-1-0	237-772-7	-
Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)	9003-18-3	618-357-1	-
p-Aramide	26125-61-1	607-870-6	-
Dioxyde de silicium amorphe synthétique	7631-86-9	927-048-3	-

4 PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

En cas de découpe intensive du produit, le produit peut libérer des particules grossières, des poussières fines et des produits chimiques toxiques issu de la décomposition (Cf. § 11). Si des fumées issues de la chauffe du produit sont inhalées, sortir à l'air frais immédiatement.

4.2 INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Traitement symptomatique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions local et à l'environnement proche : dioxyde de carbone (CO2), eau, eau pulvérisée, mousse, poudre chimique, craie ou sable.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Quand le produit brûle, il émet de la fumée noire et des gaz toxiques. Des produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas d'incendie (carbone, azote, oxyde de soufre, cyanure d'hydrogène, hydrocarbure aromatique polycyclique et suie).

Conseil pour les pompiers

- Ne pas respirer les fumées produites par le feu ou la chaleur.
- Avoir une protection complète : vêtement intégrale, casque, bottes, gants et un appareil respiratoire.

Information complémentaire

Risque de reprise de la combustion après extinction.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRECAUTION INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Ne pas inhaler les gaz ou les fumées issu du feu ou de la chaleur.
Porter un vêtement de protection individuelle (cf. §8)

6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pas d'informations complémentaire disponible

6.3 METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Evitez les conditions qui génèrent de la poussière et assurez une ventilation adéquate.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Prévoir une ventilation adaptée.
- Se laver les mains régulièrement.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Il est conseillé de conserver le produit selon les conditions suivantes :

- Stocker le produit au frais, la température optimale est entre 4 et 25°C à l'écart de toute source de chaleur.
- Stocker à l'abri de la lumière. Ne pas exposer aux rayons directs du soleil ou UV.
- Avoir une humidité relative de 40-60% (sans condensation) et garder à l'écart des vapeurs de produits chimiques et de la poussière.
- Stocker le produit à plat en position horizontal.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Manipulez les produits conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Veiller à l'hygiène personnelle en se lavant les mains pendant les pauses et à la fin de journée.

Equipement de protection individuelle (lorsque qu'un haut niveau de poussière est généré) :

- Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité
- Protection des mains : Porter des gants
- Protection de la peau : porter un vêtement de travail
- Protection respiratoire : Porter un masque de type FFP1 ou FFP2
- Mesure hygiène : Aspirer la zone de travail régulièrement.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat Physique : solide

Odeur : légèrement caoutchouteux

Inflammabilité : le produit brûle uniquement avec un feu intense

Masse volumique : 1.7-1.9 (g/cm³)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Température de décomposition : Libération de fumées au-dessus de 140°C

Propriétés explosives : Ne peut pas s'auto inflammé

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en matière organique < 25%

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE CHIMIQUE

Pas de réaction dangereuse connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stable dans des conditions normales d'utilisations.

Eviter les l'exposition à l'ozone (ou acides et dérivés corrosifs) qui peut entraîner le durcissement et la fragilisation du matériau.

10.2 MATIERES INCOMPATIBLES

Incompatible avec les acides forts, leurs dérivés corrosifs, les agents oxydants ou les bases fortes.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé comme toxique aiguë

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Non classé comme irritant cutané

Lésion oculaire grave/ irritation oculaire

Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non-mutagène

Cancérogénicité

La formation de sous-produits cancérogène se produit au-dessus de 140°C

Toxicité pour la reproduction

La formation de sous-produits toxiques pour la reproduction se produit au-dessus de 140°C.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité ; bioaccumulation potentielle ; mobilité dans les sols

Aucune donnée disponible.

Evaluation PBT et vPvB

Cet article ne contient aucun ingrédient en concentration de 0.1% w/w ou plus qui soit considéré comme persistant, bioaccumulant ou toxique (PBT), or très persistant, très bioaccumulant (vPvB).

Autres effets indésirables

L'article n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Lorsque que le produit ne peu pas être réutilisé ou recyclé, il peut éliminer en tant que déchets non dangereux conformément aux prescriptions locales applicables. Le code du catalogue européen des déchets (CED) est 08 04 10 (confirmer le code des déchets auprès de votre entreprise locale d'élimination des déchets).

14 TRANSPORT

DOT, IATA, IMDG

Le produit n'est pas réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit est classifié comme un article selon la réglementation REACH (EC) N°1907/2006, en tant que tel, l'étiquetage conformément au règlement CLP N°1272/2008 n'est pas requis.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Le règlement européen REACH fixe les règles de communication des informations relatives aux matières dangereuses au moyen de fiche de données de sécurité (FDS). Ce produit est défini comme étant un article selon REACH. Pour cette raison, il ne nécessite pas de FDS selon l'article 31 du règlement N°1907/2006.

PBI a décidé de fournir à ses clients sur une base volontaire une fiche de données de sécurité.